

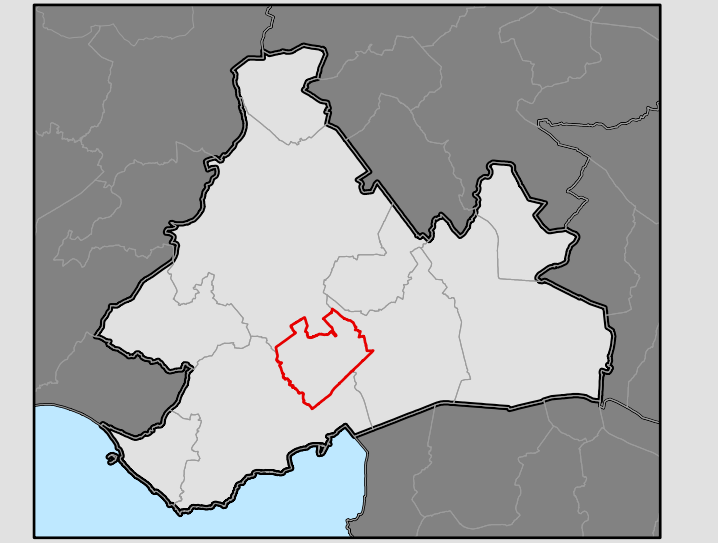
l'Observatoire du Département

PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS

PEAN Estuaire et Brière – Terre d'élevage et de Nature

Pièce B2c : Commune de Trignac

Plan de délimitation du périmètre



Le plan de délimitation du PEAN est constitué des parcelles ou parties des parcelles situées en zone A ou N du PLU intercommunal de la CARENE, en vigueur à la date de la création de l'extension, et incluses dans le périmètre délimité sur le présent plan.

Légende

- Périmètre de l'extension du PEAN
- Périmètre de l'actuel PEAN
- Limite communale
- Section cadastrale
- Code de section cadastrale
- Parcelle cadastrale
- Numéro de parcelle cadastrale
- Bâti

